

Communiqué

Pour diffusion immédiate

## RÉACTION DU SERVICE JÉSUIE DES RÉFUGIÉS – CANADA

### À LA FERMETURE DE LA FRONTIÈRE AUX DEMANDEURS D'ASILE

Montréal le 24 mars 2020. – Le Service Jésuite des Réfugiés – Canada (SJR-Canada) remet en question la décision du gouvernement fédéral de fermer la frontière aux demandeurs d'asile.

Pourquoi n'est-il pas possible de prendre les mêmes mesures imposées aux voyageurs canadiens qui arrivent d'un pays étranger aux demandeurs d'asile ? D'ailleurs, jusqu'à jeudi, le gouvernement canadien avait un plan en place pour justement mettre ces personnes en quarantaine. Pourquoi le changement abrupt ?

« *Il est possible de maintenir les exigences de santé publique tout en respectant les droits humains des demandeurs d'asile* », déclare Norbert Piché, directeur national du Service.

Le SJR-Canada reconnaît que, en raison de la pandémie de COVID-19, nous vivons dans des temps extraordinaires et que ces temps extraordinaires exigent des mesures extraordinaires que les gouvernements imposent aux citoyens. Personne n'est épargnée.

Vendredi dernier, 20 mars, le gouvernement canadien a fermé la frontière à toute personne sauf pour quelques exceptions. Parmi celles-ci, on ne retrouve pas les demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile fuient la persécution. Ils ont fui leurs pays d'origine car ils se sentent persécutés. De plus, ils ne se sentent pas en sécurité aux États-Unis. Pourquoi n'est-il pas possible de prendre les mêmes mesures imposées aux voyageurs canadiens qui arrivent d'un pays étranger aux demandeurs d'asile, c'est-à-dire de leur imposer une quarantaine de 14 jours ?

De plus, ces demandeurs d'asile seront refoulés aux autorités américaines où ils seront sûrement détenus. La détention de ces personnes les mettra à risque de contracter plus facilement le virus. Même si les autorités américaines ne les détenaient pas, où iraient-ils ? Tout est en train de fermer. Ils n'ont probablement pas beaucoup d'argent. Ils pourraient se retrouver dans la rue.

Finalement, le refoulement des migrants irréguliers, qui arrivent au pays par des passages irréguliers, comme à Roxham Road au Québec, causera d'autres difficultés. Par exemple, des personnes risquent d'utiliser d'autres passages irréguliers plus dangereux (en faisant appel à des passeurs) et de ne pas se présenter aux autorités canadiennes pour éviter de se faire refouler aux États-Unis. Ceci ne serait pas dans l'intérêt du Canada ni dans l'intérêt des demandeurs d'asile.

Par conséquent, nous réitérons ce que nous avons indiqué ci-haut : il est possible de maintenir les exigences de la santé publique tout en respectant les droits humains des demandeurs d'asile.

### **À propos de nous**

Le Service Jésuite des Réfugiés – Canada, cherche à accompagner, servir et défendre la cause des réfugiés et autres personnes déplacées, afin qu'ils puissent guérir, apprendre et définir eux-mêmes leur avenir.

- 30 -

Source : Yves Deschênes, coordonnateur aux communications

[ydeschenes@jesuites.org](mailto:ydeschenes@jesuites.org) (514) 387-2541 ext. 220

Service Jésuites des Réfugiés – Canada

Web : [canada.jrs.net](http://canada.jrs.net)

Facebook : @JRSSJRCanada

Instagram : @canjrs

Twitter : @SjrJrs